



# Fiche d'inscription

2024-2025

École Kaddouch & Music Trocadéro - 58, rue Boissière - 75116 Paris - Tel : 01 47 27 38 68

École Kaddouch & Music Pereire - 127, boulevard Pereire - 75017 Paris - Tel : 06 07 35 24 53

Nom et Prénom de l'enfant : .....

Nom et Prénom du représentant légal: .....

Date de Naissance : .....

Adresse : .....

Téléphone : .....

e-mail : .....

## Inscription et règlement :

**Éveil Musical** (dès 5 mois): cours de groupe de 20 mn (cf planning) : 610 €

**Formation musicale** (dès 4 ans): cours de groupe de 20 mn (cf planning) : 610 €

**Cours de Piano *sur planning*** : cours individuels  15 mn : 660 € ou  20 mn : 830 €

**Cours de Piano *hebdomadaires*** : cours individuels  20 mn : 955 € ou  30 mn : 1430 €

### ***Veillez joindre à la présente le montant de la scolarité :***

Règlement :  espèces  chèque  virement

#### ***Périodicité des cours :***

- L'année scolaire se déroule de septembre à juin.

- Les cours de groupe et les cours individuels de piano avec Line ou Robert, dépendent d'un planning dont le parent et/ou le représentant de l'élève déclare avoir pris connaissance et avoir reçu copie.

#### ***Remplacement des cours :***

Aucun remplacement ne sera assuré en cas d'absence de l'élève, quel qu'en soit le motif. Cette règle s'applique autant aux cours de groupe qu'aux cours individuels.

#### ***Règlement des cours :***

- Le règlement des frais de scolarité devra être effectué à l'inscription.

- Une fois le règlement effectué, la place de l'élève sera réservée au sein de l'école pendant l'intégralité de la période de cours considérée.

- Toute rétractation et/ou absence de l'élève, pour quelque motif que ce soit, ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement.

- Lorsque le règlement est opéré à la faveur d'un encaissement échelonné de plusieurs chèques, l'école sera en droit d'encaisser l'intégralité des chèques aux périodes convenues, même en cas de rétractation et/ou absence de l'élève.

- Cependant, la rétractation adressée par courrier à l'école et réceptionnée au plus tard, un mois avant la date de début des cours, donnera lieu à un remboursement de 50% des frais de scolarité.

Fait à Paris, en double exemplaire, le .....

Signature : .....